



## **Compte-rendu « Rencontre de quartier » Du 19 novembre 08 - Au Tennis Club de Charbonnières**

Référents de quartier concernés :  
Josiane BAZOUIN - Dominique SENTIS  
Arnaud FIORUCCI – François GERAULT

Ouverture de la réunion par Myriam BERTHOUD, adjointe à la Communication, qui a rappelé le rôle et le fonctionnement des référents de quartier (système mis en place depuis 2006) ainsi que les objectifs de ces nouvelles réunions de quartier :

- Permettre aux Charbonnois de s'exprimer, s'informer, de débattre et échanger
- Etre en contact avec les Charbonnois et connaître leur expertise du quotidien.
- Apporter des réponses concrètes, factuelles aux questions et préoccupations exprimées. Informer sur les projets liés à l'avenir de la commune.

**Synthèse des retours « Coupon réponse »** suite à la distribution des invitations dans les boîtes aux lettres (Question et thèmes que vous souhaitez aborder ) autour de 5 thématiques :

- Le cadre de vie
- L'aménagement – circulation – sécurité
- Le site de la Région ou site de La Combe
- Les transports en commun
- La gestion des eaux pluviales et bassin de rétention

Maurice Fleury répond aux différents points abordés et questions posées

### ▪ **La gestion des eaux de pluie et des bassins de rétention**

Les très fortes pluies de la mi-novembre ont entraîné des dégâts.

Maurice Fleury précise que seul le Ruisseau de Charbonnières a débordé et causé une inondation dans la Résidence des Pierres de Lune.

2 bassins de rétention ont bien fonctionné et la Goutte des Verrières a absorbé les eaux de pluie : toutefois, le bassin de rétention du Domaine des Verrières n'a pas joué son rôle. Le promoteur est actuellement devant les tribunaux pour non respect du permis de construire. Le maire a pris des arrêtés pour prémunir la commune contre des risques majeurs.

### ▪ **Le site de la Région ou site de La Combe et Cadre de vie**

Maurice Fleury indique que la mairie est très impliquée dans le dossier et travaille pour défendre les intérêts de la commune.

Le Grand Lyon, La Région et la commune de Charbonnières ont trouvé un consensus sur les principes d'aménagement du site et le calendrier : néanmoins, il reste des incertitudes sur la valeur économique des terrains.

Maurice Fleury expose le projet de la commune : le site doit devenir « un quartier » à part entière qui s'intègre dans un ensemble cohérent avec le centre ville actuel.

Plusieurs hypothèses sont en cours de réflexion et d'analyses. L'aménagement du site passe obligatoirement par une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont une partie est déjà en cours.

### **Q : Combien d'habitants en plus ?**

R : Environ 1.000 hab. supplémentaires sur 10 ans, tout à fait « absorbables » par la commune et qui correspondent à une évolution moyenne dans la norme.

### **Q : Le Ruisseau de La Combe est encombré par des branchages... Pourquoi n'est-il pas nettoyé ?**

R : Le nettoyage du ruisseau est prévu.

**Q : Une habitante craint que l'aménagement du site de La Combe entraîne la disparition de nombreuses maisons anciennes, avec beaucoup de cachet et qui font le charme de Charbonnières, mais aussi son histoire.**

R : La mairie suit de près ce dossier et veille à ce que ce genre de maisons ne disparaissent pas. Le problème se pose lorsqu'une succession est ouverte : souvent, pour diverses raisons, les héritiers vendent.

Maurice Fleury rappelle les obligations qui découlent de la loi SRU : en effet, les villes sont obligées de densifier l'habitat et les populations dans un rayon de 350 mètres autour des gares et la commune de Charbonnières compte 5 gares.

**Q : Sur le site de La Combe, pourquoi est-il prévu l'aménagement d'un chemin piétonnier ?**

R : Cet aménagement a pour but de relier les quartiers entre eux pour obtenir un maillage de la commune.

**Q : Il y a un bois chemin d'Ecully. Il faudrait prévoir des aménagements car il s'agit d'une propriété privée.**

R : Un rendez-vous est pris avec la personne pour étudier la question.

**Q : Quelles sont les conséquences pour les finances de la commune, de l'aménagement du site de La Combe ?**

R : Le Maire indique que la commune n'a pas d'endettement actuellement. La capacité d'endettement est de 8 M€ sans peser sur les impôts, ce qui donne des marges de manœuvre importantes.

Toutefois, les recettes liées au Casino Le Lyon Vert représente 54% des recettes de la commune. Or, l'activité du Casino est en diminution et génère donc pour la commune une baisse des recettes.

▪ **Les transports en commun – aménagement – circulation – sécurité**

Maurice Fleury indique que la plate-forme de retournement du bus n°5 sera prête pour fin 2009, ce qui permet à cette ligne d'aller jusqu'au Domaine des Verrières.

**Q : Qu'en est-il de la desserte du Lycée Blaise Pascal par la ligne 5 ?**

R : Elle n'est pas prévue pour le moment, mais le dossier peut être soumis à l'étude avec le SYTRAL.

**Q : Y a-t-il des aménagements prévus pour limiter le bruit des bus de la ligne 5 en stationnement ?**

R : Il n'y a pas d'aménagement prévu pour le moment car le stationnement se fait en bordure de la Route de Paris qui génère déjà beaucoup de nuisances sonores. Si des résidents venaient à être particulièrement gênés par le bruit une solution serait alors trouvée.

**Q : Y a-t-il des aménagements prévus chemin d'Ecully pour faciliter la circulation des voitures et des piétons ?**

R : Oui.

**Q : Quelles sont les dispositions prévues pour limiter la vitesse excessive des voitures dans le chemin d'Ecully ?**

R : Une zone 30 km/h sera en test chemin de Tracol. Si l'expérience s'avérait concluante, elle sera étendue au chemin d'Ecully.

**Q : La largeur des trottoirs est insuffisante chemin de Tracol.**

R : Cette donnée est prise en compte avec l'aménagement du site de la Région.

**Q : Un manque de visibilité à l'angle du chemin de Baudy rend l'intersection dangereuse.**

R : Une visite sur place sera organisée pour prendre d'éventuelles mesures.

**Q : Beaucoup de feuilles mortes jonchent les trottoirs, ce qui est dangereux et nuit à l'esthétisme de la ville.**

R : C'est effectivement une difficulté. Le ramassage des feuilles mortes n'est pas une compétence de la commune mais du Grand Lyon.